

Retours sur l'atelier « Contrats territoriaux et biodiversité »

Projet LIFE préparatoire « Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques »

Rédigé par Alenium Consultants



SOMMAIRE

1. Contexte de l'atelier	4
1.1. Contexte et objectif de l'atelier	4
1.2. Déroulé de l'atelier et participants.....	4
1.3. Cadrage des travaux et méthode d'animation	5
1.3.1. Groupe 1 : Un cadre de contrat territorial qui prend en compte les enjeux de biodiversité	5
1.3.2. Groupe 2 : Des modalités d'animation et d'accompagnement des projets pour inclure les enjeux de biodiversité prévus par les contrats territoriaux.....	6
2. Restitution des travaux	8
2.1. Restitution	8
2.1.1. Cadre souple, transversal et pluriannuel	8
2.1.2. Diagnostic et enjeux.....	8
2.1.3. Gouvernance ouverte	8
2.1.4. Objectifs quantitatifs.....	8
2.1.5. Préconisations de contenu.....	9
2.1.6. Financements.....	9
2.1.7. Indicateurs et critères de réussite.....	9
2.1.8. Animation et communication	9
2.1.9. Interaction avec d'autres politiques et thématiques	10
2.1.10. Accès aux ressources	10
2.1.11. Points d'attention.....	10
2.2. Synthèse	11

I

Contexte de l'atelier

1. Contexte de l'atelier

Le présent document synthétise les principaux apports de l'atelier « Contrats territoriaux et biodiversité », qui s'est tenu le 23 mai 2022 après-midi en distanciel.

1.1. Contexte et objectif de l'atelier

L'atelier s'inscrit dans le cadre du projet LIFE Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques, et est issu du constat que les collectivités locales ont un rôle majeur pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité. Elles disposent en effet de compétences étendues, portent des projets globaux à l'échelle des territoires et ont une capacité forte à emporter les autres acteurs sur les territoires.

En outre, les contrats territoriaux passés entre les collectivités et les entités prescriptrices fixent des objectifs et prévoient des moyens financiers pour les thématiques traitées par ces contrats. Ils sont donc en capacité d'agir donc comme des leviers pour faire évoluer les projets portés par les territoires vers une prise en compte plus importante de la préservation et la restauration de la biodiversité, et d'en faire un sujet transverse intégré dans les projets.

Enfin, la biodiversité est un sujet dont les enjeux sont de plus en plus présents dans les projets des territoires et qui mobilisent les citoyens. Les collectivités ont de ce fait une appétence plus forte pour les prendre en compte.

C'est pourquoi, l'atelier proposé avait pour objectif de réfléchir collectivement à un contrat qui intégrerait au mieux les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité, en partageant les expériences et pratiques de chacun, les clés de réussite et les points de vigilance. Ce travail avait l'ambition de réussir à mettre en place des habitudes pérennes et des réflexes pour mieux intégrer ces enjeux.

1.2. Déroulé de l'atelier et participants

L'atelier s'est tenu le 23 mai 2022 en distanciel avec plus de 30 participants. Ils étaient constitués d'acteurs contribuant à la conception et au pilotage du cadre des contrats, à leur accompagnement et à leur mise en œuvre ainsi que de représentants de territoires porteurs de projets :

- **Ministère de la Transition Ecologique** : Commissariat Général au Développement Durable ; Direction Eau et Biodiversité ; Sous-direction Territoires et Usagers
- **Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT)**
- **Régions** : Occitanie, Sud, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est
- **Agences de l'Eau** : Seine Normandie et Loire-Bretagne
- **Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France** et PNR : Vosges du Nord
- **Association Nationale des Pôles Territoriaux et des Pays (ANPP)**
- **Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)**
- **Directions Départementales des Territoires**
- **Office français de la biodiversité** : Direction de l'Appui aux stratégies pour la biodiversité, Direction Acteurs et Citoyens

L'atelier a été rythmé par un **premier temps en plénière**, qui présentait les constats et les résultats d'une enquête portant sur les contrats, ainsi qu'une intervention de l'ANCT sur la biodiversité dans les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Le deuxième temps a été consacré à un **atelier en sous-groupes**.

Les travaux en sous-groupes ont permis d'aborder les différents éléments constitutifs d'un contrat territorial intégrant au mieux la biodiversité, à la fois en ce qui concerne son cadre de référence, mais aussi l'accompagnement dont il peut faire l'objet. Les résultats de ces échanges sont présentés dans la suite du document.

Horaire	Séquence	Intervenants
1^{ère} partie : Plénière		
14 – 14h05	Introduction	François GAUTHIEZ , Directeur de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, OFB
14h05 – 14h15	Pourquoi nous sommes réunis Retours sur l'enquête « contrats territoriaux et biodiversité »	Mélanie VASSIEUX , Chargée de mission « Contrats territoriaux », projet LIFE Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques (BTP, OFB)
14h15 – 14h25	La biodiversité dans les Contrats de Relance et de Transition Ecologique	Julien MEGDOUD , ANCT
2^{ème} partie : Ateliers thématiques		
14h25 – 16h15	Ateliers thématiques	Travaux en sous-groupes
3^{ème} partie : Restitutions		
16h15 – 16h50	Restitution des travaux des ateliers et échanges	Rapporteurs thématiques
16h50 – 17h00	Conclusion	Anne CAZIN , Cheffe de projet LIFE Biodiversité intégrée dans les territoires et les politiques (BTP, OFB)

1.3. Cadrage des travaux et méthode d'animation

Deux points de vue ont été proposés afin de guider l'atelier exploratoire sur l'évolution des contrats territoriaux :



1.3.1. Groupe 1 : Un cadre de contrat territorial qui prend en compte les enjeux de biodiversité

Au sein d'une entité **nationale ou régionale**, vous élaborez le **cadre de référence** sur la base duquel des contrats territoriaux **seront élaborés par les collectivités**. Ce cadre aura demain la particularité d'**intégrer davantage et systématiquement les enjeux** de préservation et de restauration **de la biodiversité**. Vous imaginez, avec votre groupe, **ce que ce cadre devra inclure**, mais aussi **comment le concevoir** pour répondre aux enjeux de la biodiversité.

À quoi ressemblerait le cadre du contrat territorial idéal qui prendrait systématiquement en compte les enjeux de préservation et restauration de la biodiversité ?

1.3.2. Groupe 2 : Des modalités d'animation et d'accompagnement des projets pour inclure les enjeux de biodiversité prévus par les contrats territoriaux

Au sein d'une collectivité locale vous portez un projet de contrat territorial et vous vous appuyez sur un cadre de référence préétabli. Ce cadre de référence est en train d'évoluer pour intégrer de manière renforcée les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité.

A quoi ressemblerait le cadre de référence du contrat territorial idéal qui vous permettrait ou vous inciterait, en tant que porteurs de projets sur les territoires, à prendre davantage en compte les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité ? Comment pourriez-vous être accompagnés au mieux dans les propositions formulées et dans la mise en œuvre de projets ?

II

Restitution des travaux

2. Restitution des travaux

2.1. Restitution

Les ateliers en groupes visaient à imaginer le cadre de contrat idéal intégrant les enjeux de biodiversité, ou incitant les territoires à intégrer ces enjeux dans leur projet de contrat territorial.

Les résultats des travaux ont ensuite été regroupés sur le board Klaxoon en catégories de solutions, qui peuvent se résumer en 10 catégories, complétées de points d'attention. Les résultats des deux groupes sont fusionnés ci-après.

2.1.1. Cadre souple, transversal et pluriannuel

- Le sujet de la biodiversité est **transverse** et doit porter sur l'intégralité du contrat, **c'est « l'âme » du contrat**. La biodiversité ne sera pas une thématique isolée. A ce titre, le cadre identifie des **exemples d'articulation** entre la biodiversité et les thématiques du contrat.
- Le cadre est souple afin **de s'adapter aux spécificités des territoires**, et il évite d'imposer un cadre trop réglementaire pour l'élaboration du contrat.
- Il impose de définir une **vision pluriannuelle** avec un calendrier de programmation.

2.1.2. Diagnostic et enjeux

- Le cadre s'appuie tout d'abord sur les apports **d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) en termes de connaissance des enjeux et solutions** de préservation de la biodiversité sur un territoire donné.
- Il intègre la **réalisation systématique d'un état des lieux** (diagnostic de fonctionnalité écologique et projets de restauration des Trames vertes et bleues (TVB) et la **définition des enjeux spécifiques** au territoire et aux territoires voisins en matière de biodiversité, afin de faciliter le **suivi au fil du déroulement du contrat**.
- Il intègre également la réalisation de **projections climatiques** et de **vulnérabilité au changement climatique** et définit des scénarios de crise (mégafeux, sécheresse/canicule, inondations, crise alimentaire...) pour anticiper et développer des alternatives pour s'adapter notamment via les Solutions d'adaptation fondées sur la nature (SaFN).
- Il place au cœur du contrat **les trames écologiques** (TVB et autres couleurs : noire, bleu marine, brune...).

2.1.3. Gouvernance ouverte

- Le cadre de référence prévoit une **coalition d'acteurs clés** tels que les collectivités, associations spécialistes, habitants, autres représentants fortement concernés par la biodiversité (PNR, représentants de la faune et la flore...), voire d'autres territoires. Ces acteurs sont définis **par rapport aux défis prioritaires** de la biodiversité et la transition. Les **enjeux des partenaires** sont également pris en compte. Le rôle de chacun est précisé.
- Un temps de dialogue est prévu pour **permettre l'amélioration continue avant l'adoption d'une action**.
- Lors de la conception du cadre, les **acteurs transverses en interne de l'entité prescriptrice** peuvent être mobilisés.
- Enfin, il devra être prévu **une gouvernance interterritoriale et/ou transfrontalière**. A titre d'exemple, il a été observé de fortes variabilités d'une région à l'autre dans la mise en place des CRTE : il faut s'assurer **d'une continuité nationale des politiques publiques** et des démarches de contractualisation.
- Le cadre prévoit la **liste des signataires et les engagements** en matière de moyens, d'objectifs et de résultats.

2.1.4. Objectifs quantitatifs

- Le contrat intègre une **composante transversale de la biodiversité territoriale** (objectif chapeau) sur des **solutions d'adaptation fondées sur la nature** et sur les continuités écologiques.
- Le cadre idéal fixerait des **objectifs précis quantifiés** (par exemple 30% d'aires protégées sur un territoire) de préservation et de restauration par type de milieu, adaptables par territoire et dont la **contribution aux objectifs nationaux** peut être définie afin d'assurer une continuité des politiques publiques.

- Des critères **d'éco conditionnalité** transversaux s'ajoutent à l'éligibilité de toute action à mettre en œuvre.
- Les objectifs encouragent à **éviter et réduire plutôt que compenser**.

2.1.5. Préconisations de contenu

- Les actions de préservation et de restauration de la biodiversité **sont opérationnelles et non administratives**. Attention à ne pas faire de la biodiversité une contrainte, mais plutôt une alliée.
- Imposer au moins **une action de sensibilisation et un projet** pour la biodiversité.
- Des **fiches actions par axes stratégiques** sont conçues (infiltration et gestion des eaux pluviales, désimperméabilisation des sols, espèces locales avec peu d'entretien, sobriété foncière, projets portés par les bourgs centres tels que la plantation d'arbres et la lutte contre la pollution lumineuse...) à mettre en place **dans un temps défini**.
- Des solutions d'adaptation fondées sur la nature **vis-à-vis des risques naturels** ou de **la lutte contre le changement climatique** sont préconisées.

2.1.6. Financements

- Des financements **ad hoc** sont prévus pour les projets **en faveur de la biodiversité**.
- Un **financement pluriannuel est fléché vers les actions prioritaires** pour garantir le financement des projets dans la durée, en cohérence avec les enjeux identifiés et les résultats attendus du contrat. La **priorisation permet de faire un effet de levier** sur les financements.
- Des financements sont à prévoir pour l'ingénierie de définition de projets d'investissement pour la **restauration de milieux dégradés**.
- Le financement ne peut intervenir **que pour accompagner des projets favorables à la biodiversité**. Des **bonus** sont prévus pour les contrats vertueux labellisés « biodiversité ».
- Ces moyens viennent en complément d'autres financements, en fonction des enjeux visés. Pour ce faire, un **comité des financeurs** est à prévoir pour **coordonner l'ensemble des financements**.

2.1.7. Indicateurs et critères de réussite

- Le cadre **intègre des indicateurs** de préservation et de restauration de la biodiversité (PRB) précis tels que définis par l'IPBES/Observatoire National de la Biodiversité, permettant de **mesurer la réussite des actions** biodiversité sur la base d'indicateurs partagés.
- Ces indicateurs sont **communs aux futurs contrats** et fixent les priorités sur les actions à mettre en place.
- **Une grille d'analyse** agrège finalement l'ensemble des objectifs à atteindre, dont la préservation et la restauration de la biodiversité. Cette grille permet d'**(auto)-évaluer les actions**.

2.1.8. Animation et communication

- Prescrire **une sensibilisation des élus et des agents des collectivités** à la biodiversité (fresque de la biodiversité, fresque adaptation, visibilité des impacts positifs...) et donner une vision systémique. Le déploiement de cette sensibilisation peut s'appuyer sur un **système de parrainage entre élus**.
- Communiquer à travers des **images « chocs »** montrant ce qui pourrait arriver si rien n'était fait pour mettre en place des mesures de préservation.
- Etablir un cadre de concertation pour les structures qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des contrats afin de **suivre la définition des projets et la bonne prise en compte** des aspects biodiversité.
- La conception du contrat peut s'appuyer sur **un appel à projets sur le territoire**.
- Rendre le contrat et ses résultats **lisibles auprès des citoyens**.
- Prévoir des **animations d'échanges d'expériences** entre communautés, et de **partage d'actions inspirantes** mises

en place par d'autres territoires qui intègrent la biodiversité dans leurs projets et actions.

- Prévoir des temps d'échange avec **l'ensemble des acteurs du territoire** sur la thématique biodiversité.

2.1.9. Interaction avec d'autres politiques et thématiques

- Le cadre **s'appuie sur les documents stratégiques** de référence tels que le SRADDET, SCoT, SDAGE, PAPI, SRCE, SRB, SNAP2030, PdM DCSMM, chartes de PN, programmes EU, Agenda 2030, CTGE, TEN, CRTE...
- Un cadre s'appuyant sur des indicateurs communs avec les documents de programmation européens sectoriels (indicateurs FEADER par exemple)
- Il n'oppose pas l'eau et la biodiversité mais **cible l'état des milieux** (aquatiques, terrestres, littoraux...).
- Le cadre permet **de faire progresser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques** et les politiques sectorielles.
- S'assurer de la **cohérence des contrats avec les enjeux eau et biodiversité**.

2.1.10. Accès aux ressources

- Un cadre bénéficiant d'une ingénierie suffisante, tant pour les **phases amont** (définition des contrats et des projets) que pour les **phases opérationnelles** (suivi, gestion des compromis...)
- Un cadre qui s'appuie sur une structure disposant en permanence **d'un écologue**, offrant des prestations de conseil en écologie, partagé par PETR/SCoT par exemple.
- Des **experts en solutions de préservation de la biodiversité** que l'on peut solliciter pour l'élaboration du contrat.
- Des **animateurs de contrats** et de **dialogue territorial** (ANCT, Agences de l'Eau...).
- Une **veille réglementaire** est prévue et mise à disposition par le prescripteur.
- Ces éléments sont disponibles via **une plateforme numérique** et donnent accès à un réseau d'acteurs cités ci-dessus, à un dialogue de pair à pair, encore à un laboratoire d'innovation territoriale, ou aux informations en matière de financement et d'accompagnement (de type aides-territoire.gouv)
- Le territoire doit **pouvoir avoir accès à des solutions d'adaptation** fondées sur la nature vis-à-vis des risques naturels et du changement climatique ainsi qu'à des actions-type sous forme de fiches action (désimperméabilisation des sols, plantation d'arbres, lutte contre la pollution lumineuse...)

2.1.11. Points d'attention

- Quelle gouvernance pour la gestion des compromis tout au long de la vie du contrat ?
- Il faut faire attention à évaluer les impacts réels sur la biodiversité
- Il faut réussir à passer à l'acte, et intégrer in fine les enjeux de biodiversité dans les projets.
- Comment mettre en œuvre sur les territoires de plus en plus nombreux ?
- Les ressources pour accompagner les territoires risquent d'être limitées.
- Un guichet unique pour l'accès aux ressources : projet complexe à concevoir et mettre en œuvre
- Il y a un besoin de solutions innovantes : possibilité de s'appuyer sur des laboratoires d'innovation.

2.2. Synthèse

Préconisations issues de l'atelier « Contrats territoriaux et biodiversité » pour un contrat territorial intégrant au mieux les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité

Cadre souple, transversal et pluriannuel

- Transversalité et aspect central de la biodiversité
- Souplesse du cadre pour s'adapter aux spécificités des territoires
- Vision pluriannuelle avec un calendrier de programmation

Diagnostic et enjeux

- Basé sur la connaissance à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC)
- Réalisation systématique d'un état des lieux, et d'une définition des enjeux spécifiques avec pour objectif de faciliter le suivi pendant le contrat
- Intégration des projections climatiques et de vulnérabilité au changement climatique

Gouvernance ouverte

- Coalition d'acteurs clefs définis par rapport aux défis priorités tout en prenant en compte les enjeux des partenaires
- Création de temps de dialogue pour permettre l'amélioration continue avant l'adoption d'une action
- Gouvernance interterritoriale et/ou transfrontalière
- Des signataires bien identifiés, aux engagements et rôles respectifs définis

Objectifs quantitatifs

- La biodiversité devient un objectif transversal du contrat
- Objectifs précis quantifiés adaptables par territoire et dont la contribution aux objectifs nationaux peut être définie
- Des critères d'éco conditionnalité transversaux fixés
- Des objectifs qui encouragent à éviter et réduire plutôt qu'à compenser

Préconisations de contenu

- Des actions de préservation et de restauration de la biodiversité opérationnelles et non administratives
- Proposition a minima d'une action de sensibilisation et d'un projet pour la biodiversité par contrat
- Conception de fiches actions par axe stratégique à mettre en place dans un temps défini
- Des solutions d'adaptation fondées sur la nature vis-à-vis des risques naturels ou de la lutte contre le changement climatique privilégiées

Financements

- Financements ad hoc en faveur de la biodiversité
- Financement pluriannuel fléché vers les actions prioritaires
- Financements à prévoir pour l'ingénierie de définition de projets d'investissement pour la restauration de milieux dégradés
- Financements pour accompagner seulement les projets favorables à la biodiversité, avec un système de bonus
- Un comité des financeurs pour coordonner l'ensemble des financements mobilisables

Indicateurs et critères de réussite

- Intégration des indicateurs de préservation et de restauration de la biodiversité (PRB) précis tels que définis par l'IPBES/Observatoire National de la Biodiversité
- Des indicateurs communs à tous les futurs contrats
- Mise à disposition d'une grille d'auto-évaluation

Animation et communication

- Sensibilisation à la biodiversité préconisée des élus et des agents des collectivités
- Communication à travers des images « chocs » pour permettre une prise de conscience rapide
- Un cadre de concertation établi pour les structures qui accompagnent l'élaboration et la mise en œuvre des contrats
- Un appel à projets possible sur le territoire pour alimenter le contenu du contrat
- Un contrat et des résultats rendus lisibles auprès des citoyens
- Des animations autour d'échanges d'expériences, partage d'actions inspirantes entre communautés
- Des temps d'échange avec l'ensemble des acteurs du territoire autour de la biodiversité

Interaction avec d'autres politiques et thématiques

- Un cadre qui s'appuie sur les autres documents stratégiques de référence existant
- Des indicateurs communs à fixer, s'assurer de la cohérence des enjeux
- Cibler l'état des milieux sans opposition entre eau et biodiversité
- Des enjeux de biodiversité qui s'intègrent progressivement dans les pratiques et politiques sectorielles

Accès aux ressources

- Nécessité d'avoir une ingénierie suffisante, tant pour les phases amont que pour les phases opérationnelles
- Mise à disposition d'un conseiller en écologie partagée pour concevoir les projets
- Des experts en solutions de préservation de la biodiversité
- Des animateurs de contrats et de dialogue territorial
- Une veille réglementaire mise à disposition par le prescripteur
- Des informations et réseaux d'acteurs disponibles via une plateforme numérique
- Un accès facilité à des solutions d'adaptation fondées sur la nature



Réalisation dans le cadre du projet LIFE BTP
« Biodiversité intégrée dans les Territoires et les Politiques »,
porté par l'OFB et soutenu par l'Union européenne